

**PROCES VERBAL DE REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 16 FEVRIER 2007**

Le vendredi 16 février 2007, les membres du conseil d'administration de l'ACTA se sont réunis à la maison des associations, rue de calais au Touquet.

Etaient présents : Pascal PAQUEZ, Marie José PETIT, Félix DEBRUNE, Bruno PERNEL, Stevens RIMBAULT, Frédéric TAGAND, Lucette FICHEUX ;

Etaient absents excusés : Ophélie HOGUET, René FLASQUE, Alain Duhamel, Régis Maillet, Michèle Raux ;

La séance est ouverte à 18 heures 30, par le Président.

L'ordre du jour, pour lequel le conseil d'administration était convoqué, a été examiné point par point :

► Afin d'obtenir l'agrément de la jeunesse et des sports, les statuts de l'association devront être modifiés sur 3 articles. Il sera nécessaire de convoquer une assemblée générale extraordinaire aussi rapidement que possible.

L'agrément permet d'accepter les Tickets Sports Loisirs et de percevoir leur montant (actuellement environ 350 €), et de recevoir des subsides intéressants par le FNDS.

D'un commun accord la date proposée est le :

Vendredi 9 mars 2007 à 19 heures 30.

Il est rappelé que, pour que le vote ait lieu, il faudra absolument que le quorum soit atteint, donc qu'environ 190/2 membres soient présents ;

La lettre de convocation devra donc comprendre un paragraphe incitatif pour obtenir la présence du plus grand nombre.

Un apéritif sera offert par le club à l'issue de la réunion.

► les actions :

- la galette des rois s'est bien déroulée, puisqu'elle présente un bilan financièrement positif de 710 €.
- le salon des activités au palais de l'Europe : l'ACTA avait son stand et a présenté son maillot.
- Bons d'achats aux entraîneurs : suite à la dernière décision du conseil d'administration du 20 décembre 2006, d'offrir des bons d'achats aux entraîneurs en dédommagement de leurs frais divers, Michel Mauger n'a pas accepté les 100€ qui lui étaient attribués et a souhaité les reverser à l'association, en direction des jeunes.

► Les documents comptables :

Sur les 9000€ obtenus d'avance de trésorerie : 7500€ sont à ce jour remboursés.

L'excédent de trésorerie à ce jour est de 1 997,95€.

Les grosses dépenses à venir seront les déplacements et l'encadrement (voir tableau en annexe).

Les stages organisés par l'association en direction du public sont par contre assez rémunérateurs pour le club.

Le dossier de partenariat est en cours d'élaboration. Il doit être finalisé pour le 15 mars au plus tard. L'objectif est de pouvoir donner aux partenaires un dossier complet permettant de présenter et d'expliquer le fonctionnement du club.

► Le rapport sportif :

A ce jour l'association fonctionne avec 190 membres dont 175 licenciés.

7 éducateurs par séance sont en moyenne présents pour l'école d'athlétisme. L'école d'athlétisme comprend 98 licenciés. 70 enfants sont en moyenne présents chaque mercredi, ce qui signifie qu'il y a une forte participation.(voir annexe).

Le club a assuré 20 déplacements officiels.

Au challenge « Yves Sens »poussins/poussines 2006-2007, l'ACTA se classe provisoirement 5^{ème} sur 23.

Au challenge national de cross, l'ACTA se positionne sur le plan régional à la trentième place sur 75 avec 400 points (classement provisoire). Seulement, sur ce total de points il en manque 44 qui ont été attribués au TAC (réclamation en cours).

Au classement national des clubs, provisoire également, sur performance des athlètes uniquement sur pistes et sur route : l'ACTA est 484^{ème} sur 1259 clubs avec 60 points.

Un stage à destination du public sera organisé pendant les vacances d'hiver du 26 février au 2 mars prochain. La préparation sera effectuée avec les éducateurs par Michel Mauger.

A cette occasion Michel souhaiterait pouvoir organiser la saison à venir avec les éducateurs autour d'un déjeuner de manière à coordonner les actions.

La proposition est émise de l'organiser à l'étage du tennis des 4 saisons, de façon à pouvoir bénéficier de la cuisine

pour faire réchauffer quelques pizzas pour un repas simple mais constructif.

Le conseil d'administration décide de fêter toutes les « naissances » chez les licenciés du club, en offrant un bon d'achat de 25€. Il y aura donc à féliciter : Laurence Vandjour, Alain Duhamel, Antoine Baras, et bientôt Ophélie Hoguet et Arnaud Gremont.

Le conseil d'administration félicite et remercie les officiels, et notamment Frédéric Tagand pour ses 6 déplacements en tant que juge pour le club, sans que l'association ne pourrait perdurer.

Formation des officiels : l'examen est prévu le samedi 17 mars 2007 à 14 heures à Isbergues.

► Mise en conformité des statuts associatifs avec le décret 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des associations sportives :

Comme discuté précédemment les articles 11,12 et 19 seront modifiés comme figurant en annexe du présent procès verbal.

Une modification supplémentaire est proposée à l'article 18 concernant le vote. D'un commun accord il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire la possibilité de voter par procuration. Chaque membre ne disposant que d'un seul vote par procuration.

D'un commun accord également la proposition suivante sera mise au vote de l'assemblée générale extraordinaire, à savoir :

- sont électeurs les membres de 16 ans ou plus ;
- le membre de moins de 16 ans *représenté par sa mère ou son père ne disposant que d'une voix maximum (= texte actuel)* serait remplacé par : « le représentant légal votant en lieu et place du mineur de moins de 16 ans » ;

►Elaboration d'un règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur est mis en lecture et amendé par les membres présents au fur et à mesure des arguments avancés des uns et des autres.

D'un commun accord, il est convenu qu'il est ici rédigé pour être valable une année et qu'il pourrait faire l'objet d'améliorations si besoin.

Le projet de texte corrigé par les membres figure en annexe du présent procès verbal.

Il est 21 heures 45, l'ordre du jour étant épuisé (les membres présents aussi !) la séance est levée.

Le Président

La Secrétaire-adjointe